

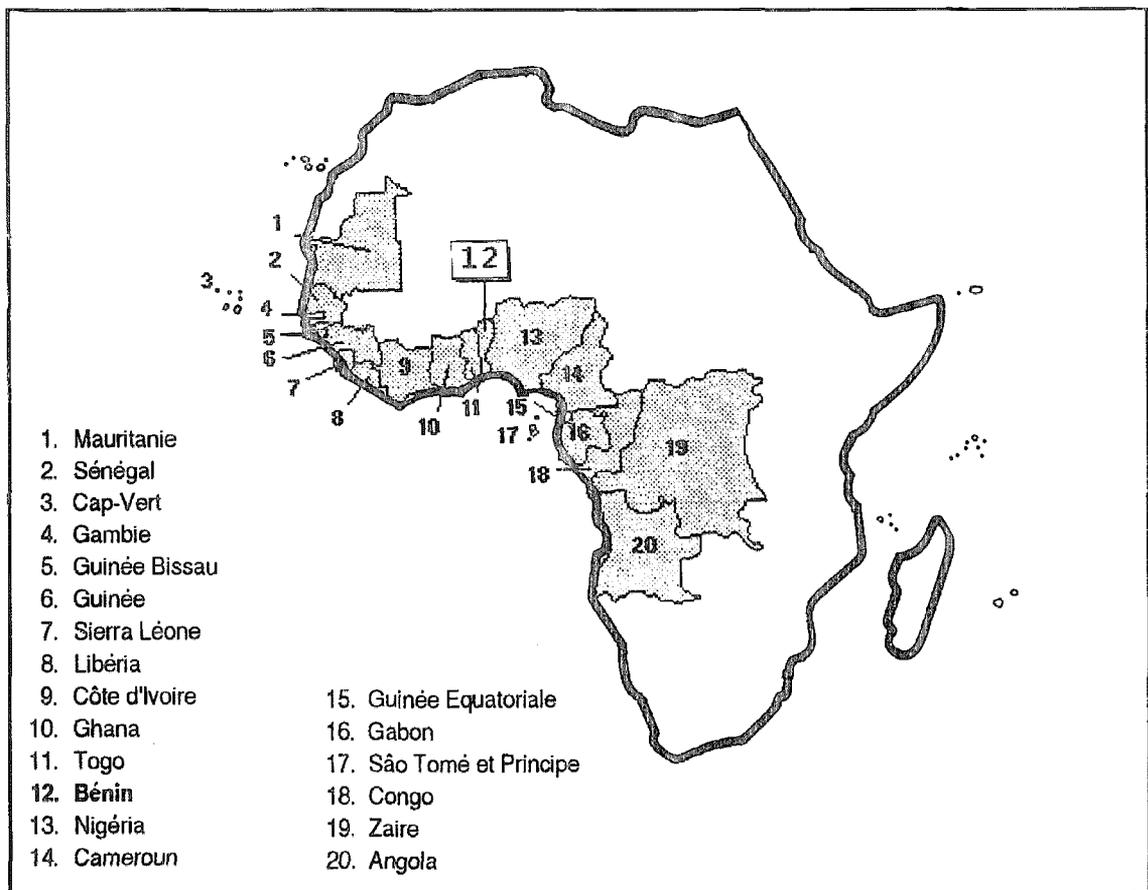
PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES
PÊCHES ARTISANALES EN AFRIQUE DE L'OUEST

PROGRAMME DU DIPA

DIPA / WP / 42

Janvier 1992

RAPPORT DU SEMINAIRE SUR
LES MIGRATIONS DE PECHEURS ARTISANS
EN AFRIQUE DE L'OUEST



DANIDA

DEPARTEMENT DE COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU DANEMARK



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RAPPORT DU SEMINAIRE SUR LES MIGRATIONS
DE PECHEURS ARTISANS EN AFRIQUE DE L'OUEST

préparé par

M. Chimère DIAW & Jan M. HAAKONSEN

Programme de Développement
Intégré des Pêches Artisanales en
Afrique de l'Ouest - DIPA

Programme for Integrated
Development of Artisanal Fisheries
in West Africa - IDAF

En coopération avec le Danemark et en collaboration avec la République du Bénin, le Département des Pêches de la FAO réalise depuis Juin 1983 un programme de développement s'adressant aux communautés de pêches artisanales en Afrique de l'Ouest. Ce programme est basé sur une approche intégrée qui tient compte à la fois des aspects techniques du développement et des besoins socio-économiques des communautés de pêcheurs.

Ce rapport est un document de travail et les conclusions et recommandations données dans ce rapport et dans les autres rapports du DIPA (Développement Intégré des Pêches Artisanales) sont jugées appropriées au moment de la préparation. Les documents de travail n'ont pas été nécessairement approuvés pour publication par le(s) Gouvernement(s) concerné(s) ni par la FAO. Le rapport peut être modifié au fur et à mesure que nos connaissances s'élargissent.

Les désignations employées et la présentation des éléments dans cette publication n'impliquent pas l'expression de quelque opinion que ce soit de la part de la FAO en ce qui concerne le statut légal de tout pays, territoire, ville ou zone ou en ce qui concerne la délimitation des frontières ou limites.

Projet DIPA
FAO
Boîte Postale 1369
Cotonou, R. Bénin

Télex : 5291 FOODAGRI
Fax : (229) 31.36.49

Tél. : (229) 33.09.25
(229) 33.06.24

Mr. Diaw suit présentement un stage à l'Université Laval au Québec mais il est normalement basé au CRODT, Dakar. Il a été engagé comme consultant par la FAO pour assister à l'organisation du séminaire sur les migrations.

Mr. Haakonsen travaille comme consultant de développement des pêches. Présentement basé en Norvège, il a été affecté au projet DIPA à Cotonou durant la période 1986-91.

TABLE DES MATIERES

	Page
1. OBJECTIFS	1
2. PARTICIPATION	1
3. DEROULEMENT DU SEMINAIRE	2
3.1. Résumé et discussion de la situation dans les pays représentés	2
3.2. Présentation des résultats du questionnaire adressé aux responsables des pêches de la région	3
3.3. Aspects de la politique de la CEDEAO en matières de pêche artisanale	3
3.4. Groupes de travail	3
4. RECOMMANDATIONS	4
Annexes 1. Liste des participants	8
Annexe 2. Discours d'introduction adressé aux participants par M. Gilbert MENSAH, Directeur des Pêches du Bénin	10
Annexe 3. Tableau synthétique des politiques officielles en direction de la pêche artisanale et des pêcheurs migrants	12
Annexe 4. Présentation du groupe de travail	19
Annexe 4.1. Notes de référence sur la République d'Equatoria	20
Annexe 4.2. Exercices	27
Annexe 4.3. Resultats	30

SEMINAIRE REGIONAL SUR LES MIGRATIONS
DES PECHEURS ARTISANAUX EN AFRIQUE DE L'OUEST

Cotonou, 3-5 Décembre 1991

RAPPORT

Du 3 au 5 Décembre 1991 s'est tenu à Cotonou, à l'initiative du programme DIPA, un Séminaire Régional sur les migrations de pêcheurs-artisans en Afrique de l'Ouest (de la Mauritanie au Congo).

1. OBJECTIFS

Ce séminaire qui regroupait des responsables des pêches de dix pays de la région a été organisé à la suite de la Table-Ronde d'experts tenue du 6 au 9 Novembre 1990 à Kokrobite. Il se donnait pour but :

1. De transmettre aux officiels des pêches de la région la masse considérable des faits issus de la réunion de Krokobite ;
2. De s'informer des politiques nationales et des points de vue officiels concernant les migrations de pêche dans la région ;
3. D'établir un échange de vues sur ces différentes questions et de formuler des recommandations pouvant servir de référence à la formulation de politiques nationales et régionales sur le thème spécifique des migrations de pêche artisanale.

2. PARTICIPATION

Sur 14 pays invités, quatre (Togo, Sierra Léone, Gabon, Guinée) n'ont pu, pour différentes raisons, assister au séminaire en tant que tel. L'absence du Togo (comme d'ailleurs celle du Libéria qui n'ont pas pu inviter à cause de la situation actuelle) est liée au contexte politique exceptionnel prévalant actuellement dans ce pays. La Sierra Léone, la Guinée et le Gabon n'ont pu faire le voyage faute de réponse à l'invitation ou à cause de problèmes logistiques. Compte tenu de l'importance des migrations dans ces pays, une attention particulière sera prêtée à leur information quant aux résultats du séminaire (voir annexe 1 pour la liste des participants).

Il est également regrettable que la CEDEAO, avec qui des contacts informels avaient été pris dès le mois de juillet, n'ait pas répondu à l'invitation et aux correspondances officielles qui lui ont été envoyées. Le Séminaire a cependant réussi à tirer profit de la participation de Mme H. King, consultante de la FAO auprès de cet organisme. Les organisateurs du séminaire ont émis l'espoir que cette participation facilite l'implication ultérieure de l'organisme régional dans le suivi des recommandations du Séminaire

3. DEROULEMENT DU SEMINAIRE

Celui-ci s'est fait conformément au Programme établi et dans un très bon esprit de travail. Le Séminaire a été présidé par George Everett, FIP/FAO, et ses travaux ont été précédés d'une note d'introduction de M. Mensah, Directeur des Pêches au Bénin (cf. annexe 2).

3.1. Résumé et discussion de la situation dans les pays représentés

L'étude du contexte de la pêche artisanale et de la situation des pêcheurs migrants dans les différents pays représentés s'est faite à partir d'un résumé du document "Les pêcheurs migrants en Afrique de l'Ouest : Problèmes et Perspectives" à apparaître dans la série de Documents de Travail DIPA). Ce document de travail avait été donné aux participants à leur arrivée (version anglaise uniquement). Les résumés par pays ont été fait alternativement en anglais et en français par Jan M. Haakonsen et Chimère M. Diaw. Ils ont été suivis d'amendements et de discussions dans lesquels une place particulière a été faite au représentant du pays immédiatement concerné. Plusieurs participants avait préparé à cet effet, une présentation écrite.

Les discussions ont d'abord portées sur les statistiques du secteur halieutique (FAO, 1986) dont les participants ont demandé l'actualisation sur la base des données plus récentes disponibles dans les différents pays. La présentation des schèmes migratoires, de leur impact et des perspectives d'avenir pour les pêcheurs migrants dans chacun des pays considérés, a également donné lieu à des discussions animées qui ont permis de mieux prendre la mesure des préoccupations des administrateurs des pêches ainsi que des politiques nationales en la matière.

Dans l'ensemble, il est apparu une volonté très nette de travailler à une plus grande intégration des communautés migrantes à la vie économique et sociale des pays d'accueil ainsi qu'un désir d'obtenir une collaboration plus active entre pays d'immigration et d'émigration (côtiers et continentaux) dans la gestion de ce phénomène particulier.

Les discussions ont également fait apparaître un souci de ne pas négliger d'autres aspects du problème ; notamment la question des migrations internes, celle des migrations continentales et celle des migrations associées (migrations féminines, travailleurs du secteur halieutique ou de secteurs connexes).

La version révisée du document "Problèmes et perspectives" prendra en compte une partie significative des informations complémentaires apportées au cours de ces débats.

3.2. Présentation des résultats du questionnaire adressé à les directions des pêches de la région

Ce questionnaire avait été distribué, bien avant la tenue du séminaire, aux quatorze pays invités. Il portait sur divers aspects législatifs ou réglementaires concernant la pêche artisanale et les pêcheurs migrants et comprenait également un volet sur la perception des services responsables quant aux conditions et à la contribution des pêcheurs migrants aux économies des pays concernés. Douze pays ont répondu au questionnaire dont les résultats, exposés au cours du séminaire, sont présentés à l'annexe 3.

3.3. Aspects de la politique de la CEDEAO en matière de pêche artisanale

En l'absence d'un représentant officiel de la CEDEAO, Mme Hannah King a fait un résumé succinct des préoccupations de l'organisme régional en matière, notamment, de sécurité alimentaire. Il a été mis l'accent en particulier sur le fait que, bien que la CEDEAO ne semble pas s'être véritablement penchée sur la question des migrations de pêche, les liens entre celles-ci et les objectifs de sécurité alimentaire étaient suffisamment évidents pour justifier qu'on s'y intéresse. Dans ses recommandations générales faites lors d'une réunion d'experts régionaux de pêche à Dakar en 1985, la CEDEAO souligne également l'importance des recherches scientifiques et la nécessité de coordonner celles-ci au niveau régional afin de faciliter la constitution et l'utilisation de bases de données, ainsi que la réalisation de différentes mesures de quantification, de validation ou de suivi des recherches.

3.4. Groupes de travail

Trois groupes de travail ont été constitués à la suite des discussions générales, dans le but de formuler des recommandations sur le sujet du séminaire. La première tâche des groupes de travail a été de se pencher sur un cas fictif (cf annexe 4) dans lequel différents problèmes et différents niveaux d'appréhension de ceux-ci étaient présentés. Le but de la simulation était avant tout de créer une dynamique de collaboration active au sein des groupes, en vue de résoudre des

problèmes face auxquels tous se trouvait sur un pied d'égalité.

Bien que soigneusement conçue pour éviter tout ressemblance avec des situations réelles dans la région, la simulation n'en était pas moins constituée de problèmes plausibles pour la solution desquels, les participants se sont activement investis. A la suite des trois cas d'étudiés lors de cet exercice, les participants ont élaboré un certain nombre de points de recommandation qu'ils ont sû utiliser plus tard, dans la réflexion sur la situation réelle dans la région.

Ce travail de simulation a donc été suivi d'une seconde rencontre en groupe restreint pour discuter des problèmes de la région et élaborer les recommandations du séminaire. Ce travail dont les résultats sont présentés ci-après, s'est également poursuivi dans un excellent esprit. Toutes les réunions en groupe de travail ont été suivies de discussions en séance plénière.

4. RECOMMANDATIONS

A l'issue du Séminaire tenue du 3 au 5 Décembre 1991 à Cotonou sur le thème des migrations de pêcheurs-artisans, les participants au dit-séminaire recommandent :

I. INFORMATION ET SUIVI DE LA QUESTION

1. Une large diffusion des informations et recommandations issues du séminaire de Cotonou et de celui de Kokrobite (6-9 Nov. 1990) auprès :
 - Des Gouvernements des pays de la région, avec ampliation aux Ministères de tutelles des pêches, Direction des Pêches et Instituts de recherches halieutiques.
 - Des Organisations Régionales et Sous-Régionales :
 - . CEDEAO ; UDEAC ; CEAO.
 - . Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Riverains de l'Océan Atlantique (du Maroc à l'Angola).
 - . Commission Sous-régionale des Pêches (Mauritanie, Cap-Vert, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée).
 - . Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée - COREP (Congo, Guinée Equatoriale, São-Tomé et Principe, Gabon, Zaïre).

- . Commission du Bassin du lac Tchad - CBLT (Cameroun, Niger, Nigeria, Tchad).
- . COPACE.
- Des Organisations Continentales et Internationales :
 - . OUA ; BAD.
 - . FAO ; BIT ; Banque Mondiale.

Il est également recommandé :

2. Le suivi attentif de la question des pêcheurs migrants par l'ensemble des organisations et institutions concernées et la poursuite active des recherches dans le but de définir des mesures de gestion encore plus adaptées aux diverses situations trouvées dans la région.
3. D'instaurer dans les pays où ils n'existent pas déjà, des mécanismes de suivi des mouvements de personnes et de biens associés aux activités de pêche artisanale ; d'évaluer périodiquement l'importance socio-économique de tels mouvements.
4. De faciliter, en conformité avec les mesures pouvant être prises au plan régional, la compatibilité des données portant sur ces flux ainsi que l'échange d'informations entre institutions nationales.
5. D'encourager la collaboration entre les administrations des pêches, les représentants des communautés de pêcheurs et les représentant consulaires des pays concernés, dans le but d'améliorer le suivi des migrations de pêcheurs.

II. Coordination et coopération régionale et sous-régionale

Reconnaissant que les migrations de pêcheurs-artisans ne font que refléter la spécificité du secteur des pêches ainsi que la grande interdépendance des pêcheries et des économies halieutiques de la région, le séminaire recommande :

6. De travailler à l'harmonisation des législations et des règlements par le biais de consultations impliquant les divers pays de la région ou d'une sous-région donnée.

7. D'encourager et de coordonner les efforts nationaux et régionaux de recherche en matière de gestion des pêcheries et des migrations ; d'inciter à la coopération entre les institutions de recherche et les organes nationaux de gestion des pêcheries dans la région.
8. D'encourager la signature d'accords bilatéraux et/ou multilatéraux facilitant les mouvements de pêcheurs-artisans ainsi que les flux interrégionaux induits, en matière notamment, de commerce et d'avitaillement.
9. De travailler dans une optique d'intégration et en étroite collaboration avec la CEDEAO, l'UDEAC, la Conférence Ministérielle et toute autre institution compétente, à l'institution progressive d'un cadre régional solidaire de gestion des migrations de pêche artisanale et des migrations associées.
10. De tenir compte dans ce cadre des problèmes d'enclavement de certaines communautés ainsi que de ceux induits par les questions de disparité et de convertibilité des monnaies.

III. GESTION NATIONALE DES PECHERIES

Ayant reconnu l'impact positif important des pêcheurs migrants sur les économies halieutiques nationales, en matières notamment, de production et de fourniture de protéines animales, de création d'emploi induits et de progrès technologique ; constatant également l'apparition sporadique de frictions et parfois même de conflits, largement fondés sur des malentendus ou des problèmes d'aménagement du secteur ; les participants au séminaire recommandent :

11. De sensibiliser les pêcheurs migrants à partir des pays d'origine comme dans les pays d'accueil, aux lois règlements et accords régissant la pêche artisanale et les migrations de pêcheurs dans les pays ou zones de destination ; de veiller à l'application des dispositions nationales en vigueur.
12. De veiller à ce que les pêcheurs migrants qui constituent une catégorie particulièrement vulnérable, soient protégées contre les abus administratifs ; de mener à cet effet une politique active de sensibilisation des services nationaux les plus concernés.
13. De suggérer aux gouvernements des pays hôtes de faciliter les procédures d'accueil et de séjour des pêcheurs migrants et de leur permettre l'accès aux services annexes au même titre que les autochtones.
14. De tenir compte des migrations auxiliaires dans la prise de telles mesures ainsi que dans la gestion des pêcheries en général.

15. De privilégier la prévention des conflits ainsi que les résolutions éventuelles de ceux-ci au niveau local, avec l'aide des administrations locales.
16. D'encourager l'intégration des activités économiques des migrants et des autochtones dans les domaines de la pêche (formation des équipages, transfert de techniques), de la transformation artisanale et du commerce des produits halieutiques.

Dans cet ordre d'idée et compte tenu du rôle fondamental et dynamique assuré par les femmes dans la pêche ouest-africaine, il est particulièrement recommandé, lorsque pertinent :

17. D'encourager la coopération entre femmes autochtones et allochtones dans les domaines de la transformation et de commercialisation du poisson plutôt que l'exclusion de l'une quelconque de ces catégories.

Le Séminaire recommande enfin :

18. D'encourager les pays hôtes à permettre aux pêcheurs migrants la pratique de leurs us et coutumes, en conformité avec les lois de ces pays.
19. De reconnaître la fonction positive des institutions traditionnelles ou communautaires mises en place par les communautés migrantes comme autochtones et de les associer à la gestion des pêcheries, des relations intercommunautaires et à la résolution éventuelle de conflits.
20. De mettre l'administration à la portée du pêcheur et de travailler à l'instauration de véritables rapports de confiance entre administrateurs et pêcheurs, incluant les pêcheurs migrants.
21. D'encourager la circulation et la popularisation des informations disponibles sur la pêche artisanale et sur le rôle des pêcheurs migrants, à des fins de gestion et d'éducation des communautés et des agents d'administration.

SEMINAIRE SUR LA MIGRATION DES PECHEURS ARTISANAUX

SEMINAR ON ARTISANAL FISHERMEN'S MIGRATIONS

Cotonou, 3 - 5 December 1991

=====

Participants

Mr. Sidi Ould BRAHIM	Direction des Pêches Artisanales Ministère des Pêches Nouakchott, MAURITANIE
Mr. Tahirou BODIAN	Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes, Ministère de l'Equipement des Transports et de la Mer, Dakar, SÉNÉGAL
Mr. Alhaji JALLOW	Department of Fisheries, Banjul, GAMBIE
Mr. Marcos DA SILVA	Projet Pêche Artisanale Tombali Ministerio das Pescas Bissau, GUINÉE-BISSAU
Mr. Mamadou DOUMBIA	Direction de l'Aquaculture et des Pêches, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Abidjan, COTE D'IVOIRE
Mr. Kwame KORANTENG	Fisheries Research and Utilization Branch, Department of Fisheries Tema, GHANA
Mr. Bonaventure HOUNDEKON	Direction des Pêches
Mr. Lassissi AKAMBI	Ministère du Développement Rural
Mr. Abdul Rahim IDRIZ	Cotonou, BÉNIN
Mr. Samuel AMEHOU	Département de la Coopération Internationale, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Cotonou, BÉNIN
Mr. E.G. SAGAY	Federal Department of Fisheries Benin City, Bendel State, NIGERIA

Mr Bakouyi Joseph AFIAN Service des Pêches Artisanales
Ministère de l'Elevage, des Pêches et
de l'Industrie Animale
Yaoundé, CAMEROUN

Mr. Appolinaire NGOEMBE Direction de la Pêche Maritime
Ministère de l'Economie Forestière,
de la Pêche et de l'Environnement,
Brazzaville, CONGO

Mr. George EVERETT FIP, FAO HQ, Rome, ITALIE

Mme Eva CALLERHOLM-CASSEL Programme DIPA/IDAF Project FAO
Cotonou, BÉNIN

Mme Hannah KING Expert-Conseil FAO/ECOWAS

Mr. Mariteuw Chimère DIAW Expert-Conseil FAO/FAO Consultant

Mr. Jan M. HAAKONSEN Expert-Conseil FAO/FAO Consultant

DISCOURS D'INTRODUCTION ADRESSEAUX PARTICIPANTS

par M. Gilbert MENSAH

Directeur des Pêches au Bénin

MESDAMES et MESSIEURS LES PARTICIPANTS, CHERS INVITES,

Nous sommes particulièrement honorés d'accueillir ce premier séminaire de responsables régionaux des pêcheries Ouest-Africaines consacré à la question importante des pêcheurs migrants. Cette réunion est également importante, en ce qu'elle constitue une tentative précise - et certainement précieuse - de transmission d'un certain nombre de résultats de la Recherche à ceux qui sont chargés de mettre en oeuvre les politiques de développement du secteur. Cette rencontre a donc l'ambition de constituer un lieu fécond d'échanges et de synergie sur la base de la connaissance factuelle de l'interdépendance de nos pêcheries ; non seulement aux plans environnemental et biologique mais également, du point de vue des échanges sociaux et économiques.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Table Ronde d'experts sur les migrations de pêche en Afrique de l'Ouest qui s'est tenue à Kokrobite (Ghana), il y a un an, a permis de réaliser des avancées considérables quant à la connaissance que nous avons de ce type de mouvements, en dépit d'un certain nombre de points qui restent encore à préciser ou à approfondir.

Il faudrait éventuellement commencer par dire que le secret de la vitalité du modèle africain de pêche piroguière se trouve peut-être dans sa flexibilité et dans sa durée, ainsi que dans le rôle historique que les migrations ont joué, depuis au moins le 5^e siècle, dans son émergence et sa consolidation. C'est fort de ce formidable héritage qu'aujourd'hui encore, les pêcheurs maritimes d'Afrique de l'Ouest, bravent quotidiennement la mer, le sort et... les frontières.

Comme nous le verrons certainement au cours de ce séminaire,, les travaux actuellement disponibles sur les migrations de pêcheurs couvrent un nombre significatif de thèmes concernant en particulier l'ampleur de celles-ci, aux plans statistiques autant que qualitatifs, leur étendue, leurs formes, leurs impacts et leurs variations ; pays par pays et aux échelles sous-régionales et régionales.

Les participants à la réunion de Kokrobite sont arrivés à

la conclusion que les pêcheurs migrants ont, dans l'ensemble, un impact largement positif sur l'évolution des pêcheries. Ils tendent partout, à créer des nouvelles possibilités d'emploi et de revenu autant dans leur pays d'accueil que dans leur pays d'origine et sont des agents actifs de diffusion de technologies et de méthodes nouvelles dans la pêche. Dans certains cas, leur présence peut servir de prétexte à des frictions ou à des conflits. Il ne fait cependant pas de doute qu'il devrait être possible de minimiser ces conflits, par l'identification des sources réelles de problèmes et par l'établissement de principes et de mesures réglementaires adaptées. C'est à ce titre, que la Table-Ronde de Kokrobite a jugé impérieuse la nécessité d'informer sérieusement les gouvernements de la région sur l'importance des migrations de pêcheurs. Une telle information semble indispensable, si l'on veut élargir nos capacités de gestion des pêcheries nationales.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'objectif de ce séminaire que j'ai l'honneur d'inaugurer aujourd'hui, découle donc de la volonté d'améliorer la position des administrateurs des pêches et des décideurs quant à la question des migrations de pêche en Afrique de l'Ouest. Malgré tout l'intérêt que représente l'étude des rapports et documents scientifiques publiés sur la question, il nous a semblé que le dialogue direct entre responsables nationaux était un outil irremplaçable pour la mise en place d'un code de gestion solidaire. C'est là tout le sens de notre présence commune ici aujourd'hui, et c'est le premier objectif de ce séminaire.

Le second objectif de cette réunion est d'obtenir les points de vue des gouvernements et d'acquérir une meilleure compréhension des considérations qui fondent ses points de vue.

Etroitement lié à cet objet, le troisième objectif de la réunion est d'identifier les politiques gouvernementales en direction de pêcheurs migrants, et des pêcheurs artisans en général, et d'évaluer le contexte de leur application.

Le but sous-jacent à l'ensemble du séminaire est, bien sûr, d'aboutir à des suggestions et des conclusions venant des officiels représentant les divers gouvernements. En les intégrant à la collection de faits présentés à Kokrobite, celles-ci pourraient ainsi servir de base à l'élaboration par le DIPA et la Direction de la FAO, d'un cadre commun de référence pour les politiques gouvernementales dans la région.

En vous souhaitant à tous, une session fructueuse, je vous renouvelle mes souhaits de bienvenue et mon espoir que vous passerez un séjour agréable au Bénin.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES POLITIQUES
OFFICIELLES EN DIRECTION DE LA PÊCHE ARTISANALE
ET DES PECHEURS MIGRANTS

(à partir des réponses de treize pays
à un questionnaire distribué aux départements
des pêches de la région ouest-africaine)

I. ZONES DE PECHE RESERVEES A LA PÊCHE ARTISANALE
(cf carte N° 1)

Tous les pays de la région (à l'exception du Libéria pour lequel les données n'ont pas été disponibles) ont institué une zone de pêche réservée à la pêche artisanale.

Il y a cependant des variations considérables entre pays ; la Côte d'Ivoire ayant la limite la plus étroite (1 mille marin, malgré des intentions susceptibles d'aboutir à une extension à 2 milles), et la Guinée-Bissau, la limite la plus large (12 milles marins).

Entre ces extrêmes, on peut distinguer deux groupes de pays :

- Un groupe ayant une zone réservée relativement étroite de 2 (Cameroun, Nigeria), 3 (Mauritanie, Bénin, Gabon) à 4 milles marins (Togo).
- Un groupe dont lequel les zones réservées, relativement étendues, vont de 5 (Sierra Léone), 6 (Sénégal, Guinée) à 8 milles marins (Congo).

Il n'a pas été possible d'estimer la distance à la côte pour le Ghana, dont la zone de pêche artisanale est tracée selon la profondeur bathimétrique (30 mètres).

Par ailleurs, certains pays tolèrent les activités de certains types de navires à l'intérieur de leurs zones de pêche artisanale. C'est le cas notamment du Sénégal où les sardiniers sont autorisés à pêcher jusqu'à 3 milles de la côte, et du Ghana où la limite n'est pas applicable, aux bateaux pélagiques. Il faut également noter que en Guinée il y a une zone réservée pour la pêche artisanale "avancée" entre 6 et 15 milles de la côte.

D'autres pays par contre, ont étendu des restrictions à certains types de pêche artisanale dont l'usage est totalement interdit. C'est le cas des sennes de plage en Gambie et des engins trainants au Bénin.

Tous les pays imposent des sanctions diverses aux navires de pêche industrielle (et semi-industrielle dans certains cas) qui violent les zones ainsi définies. Ces sanctions incluent partout, des amendes (dont le montant varie suivant les pays), assorties de confiscation des captures et/ou de saisie temporaire du navire. Il n'y aurait que deux pays (Sénégal, Mauritanie) où ces mesures sont théoriquement couplées à des peines de prison fermes, le Bénin et le Gabon laissant la possibilité au contrevenant de choisir entre la prison et le paiement de l'amende.

II. TAXES, DROITS ET REDEVANCES

1. Redevances et Droits de Pêche

Le premier fait significatif consiste en ce qu'aucun pays n'admet faire de distinction officielle entre pêcheurs nationaux et étrangers. Lorsque des distinctions catégorielles apparaissent, dans le paiement de redevances ou droits de pêche notamment, celles-ci se font, à l'exception de la Guinée-Bissau, par le biais des différences technologiques marquant les 2 catégories d'acteurs économiques. C'est le cas notamment au Congo où les grandes pirogues motorisées (type popoh) payent le double (25.000 F CFA) de la redevance annuelle exigée des petites embarcations motorisées (type vili). C'est le cas également au Cameroun, où il y a 4 catégories de permis de pêche : Les grandes embarcations artisanales sont classées dans la catégorie A : "pêche semi-industrielle", et payent une redevance annuelle de 50.000 F CFA, par opposition à la "pêche sportive" (25.000 F CFA), à la "pêche à la petite crevette" (5.000 F CFA) et la "pêche artisanale lucrative" (3.000 F CFA).

La Guinée-Bissau semble être avec le Togo, le seul pays à faire une distinction directe entre pêcheurs étrangers et pêcheurs nationaux dans le paiement de licences de pêche. En Guinée-Bissau, le rapport est de 1 à 10 en défaveur des unités de pêche étrangères : 25.000 pesos Guinéen (5 \$ US) contre 250.000 PG (50 \$ US) pour les pirogues non-motorisées ; 100.000 PG (20 \$ US) contre 1.045.000 PG (209 \$ US) pour les pirogues motorisées. Au Togo par contre, ce rapport n'est que de 1 à 2 tandis que le montant des redevances est de toute façon minime (1.000 F CFA pour les nationaux ; 2.000 F CFA pour les étrangers).

De façon générale ainsi que et en faisant abstraction du Togo de la Gambie où les pêcheurs sont en voie d'être exemptés du paiement de la licence de pêche, on peut constater l'existence de deux types de politiques, contrastant fortement, en matière de droits et licences de pêche ou de taxation des produits de la pêche artisanale.

A côté d'un groupe de pays (Mauritanie, Sénégal, Ghana, Bénin, Nigéria) exemptant les unités artisanales de toutes taxes et redevance, apparaît un autre groupe de pays (Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Congo et également Guinée) dans

lesquels celles-ci sont au contraire considérables. Nous avons vu ce qu'il en est pour la Guinée-Bissau, le Cameroun et le Congo. En ce qui concerne ces deux derniers pays, il faudrait ajouter également l'existence d'une taxe à la production de 2 F CFA/le kg dans le premier, ainsi qu'une taxe de 25 F CFA/kg sur les thonidés débarqués au Congo. Nous ne savons pas si la pêche artisanale (petits thonidés) est concerné par cette dernière taxe.

En Côte d'Ivoire, les droits de pêche sont perçus sous deux formes : la licence (15.000 F CFA/an) et la taxe sur l'exploitation des embarcations (36.000 F CFA/an) ; soit un total de 51.000 F CFA/an. Au Gabon, les droits de pêche sont encore plus élevés puisqu'ils y sont de 25.000 F CFA/trimestre, soit 100.000 F CFA/an. La Guinée (Conakry) enfin, applique un système fiscal particulièrement lourd dans lequel la marine marchande prélève au moins cinq taxes différentes (visite de mise en service, marine, visite technique exceptionnelle, permis de navigation, permis de conduire, carte professionnelle, soit un total de 47.000 FG) et le service des pêches deux autres taxes (carte professionnelle et licence de pêche: 500 FG par cheval moteur). L'ensemble de ces taxes représente ainsi un total de 49.500 FG à 57.000 FG ou plus, selon la puissance et le nombre de moteurs, 500 FG environ représentent 1 dollar américain. (Selon d'autres sources - voir IDAF/WP/36, p.110 - la Marine marchande et le Service des pêches en Guinée appliquent deux autres taxes chacun; l'ensemble des taxes alors représenterait un total de 118.000 FG à 159.000 FG par an).

2. Exemptions de droits de douane sur les équipements et le carburant

Les taxes douanières complètent l'image des politiques fiscales appliquées directement à la pêche artisanale dans la région. Aucun pays ne distingue à ce niveau, les pêcheurs nationaux des non-nationaux. On, retrouve cependant, avec quelques variations, les tendances déjà apparentes en matière de droit de pêche.

En effet, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, le Togo et le Ghana pratiquent une politique d'exemption des pêcheurs artisans de tout droits sur les équipements et sur le carburant (exonération partielle sur le carburant dans le cas du Ghana), tandis que le Congo, le Gabon et la Guinée-Bissau ne pratiquent aucune forme d'exonération. Entre les deux, on trouve le Cameroun où seuls les équipements sont exonérés, la Côte d'Ivoire et le Bénin (partiellement) où ces exonérations n'existent que pour le carburant. Au Nigéria enfin, les équipements sont soumis aux droits de douane mais le carburant, produit sur place, est le moins cher de toute la région (0,60 Naira par litre, soit 0,06 \$ US ou moins de 20 F CFA).

3. Droits à l'importation et l'exportation

Le Sénégal, bénéficiant probablement de la faiblesse de ces importations de produits halieutiques, est le seul pays outre que la Guinée à ne prélever de droits ni à l'importation ni à l'exportation.

La Côte d'Ivoire ayant récemment supprimé la TVA sur les produits exportés et ayant même instauré une prime à l'exportation, la Mauritanie, la Gambie, la Guinée-Bissau et le Congo restent donc les seuls pays de notre échantillon régional, à taxer les exportations des produits de pêche. Pour des raisons peut-être similaires à celles du Sénégal, la Mauritanie cependant ne préleve pas de taxes douanières sur les importations. Elle se trouve donc seule dans ce cas, avec le Sénégal. Tous les autres pays sauf la Guinée prélèvent ce type de taxes sur différentes catégories de produits importés et selon des taux variant de 5 à 30-35 % de leur valeur.

III. CONDITIONS ET CONTRIBUTION DES MIGRANTS PAR RAPPORT AU PAYS D'ACCUEIL ET AU PAYS D'ORIGINE

Cette deuxième partie du questionnaire à l'avantage de donner à la fois, une image de la situation des migrants mais aussi la perception qu'en ont les services officielles. Elle a été organisée selon deux types de questions : les unes s'adressant aux pays recevant de fortes communautés immigrantes, les autres aux pays "exportateurs" de pêcheurs migrants ; le Bénin et le Nigéria étant les seuls à être concernés aux deux titres en manière significative. Le présent résumé est basé sur l'assomption que les réponses exprimées reflètent globalement la situation réelle.

1. Pays d'immigration : Mauritanie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Nigéria, Cameroun, Gabon, Congo

Certains faits apparaissent massivement pour l'ensemble de ces pays, en ce qui a trait à l'accès des migrants aux moteurs, aux équipements et au crédit ; accès qui est considéré par les répondants comme se faisant dans les mêmes conditions que les pêcheurs nationaux. Seuls le Togo et le Gabon admettent une différence au niveau de l'accès au crédit, la Mauritanie ne s'étant pas prononcée sur la question. La Mauritanie est également le seul pays où les migrants ne sont pas considérés comme disposant d'un meilleur équipement que les nationaux.

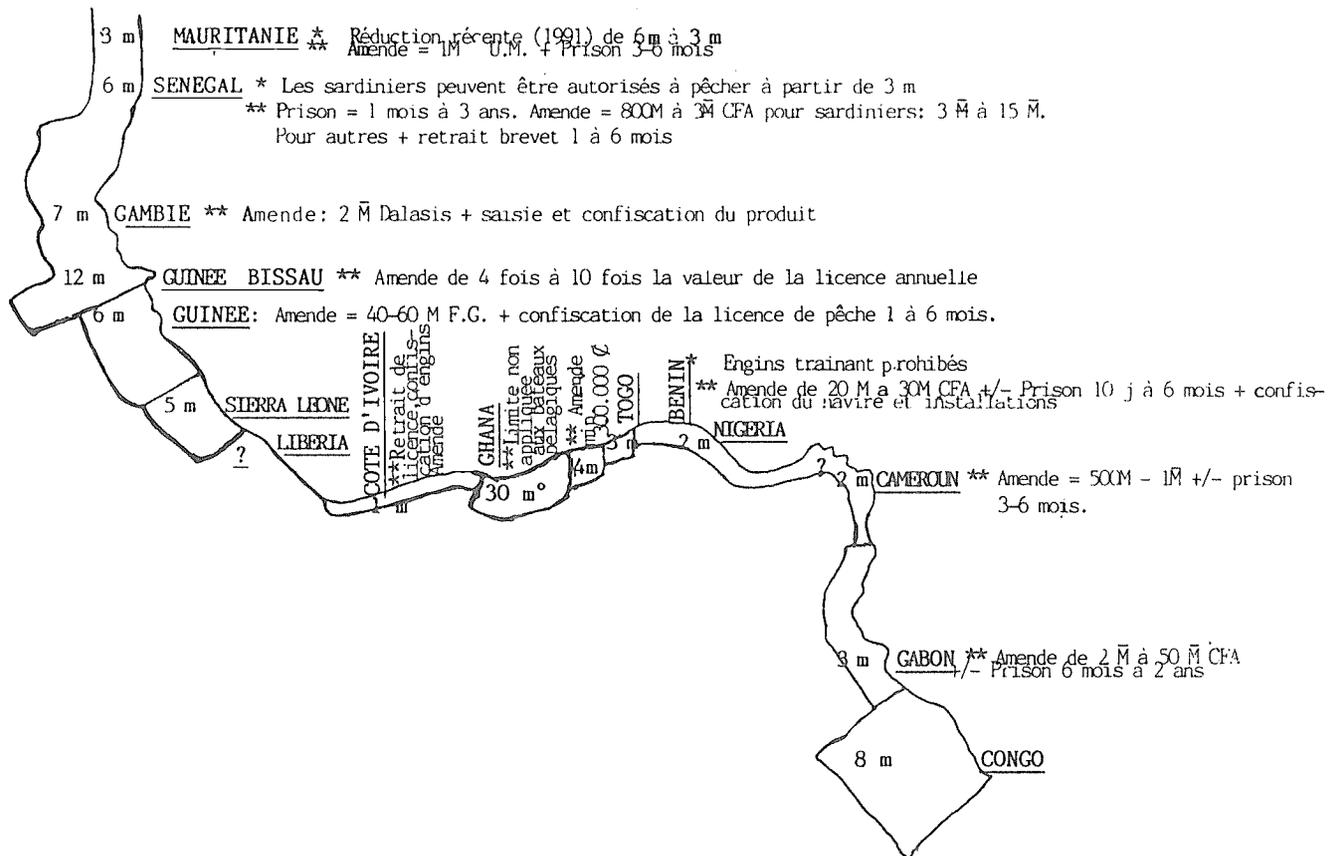
En ce qui concerne les transferts de technologie des migrants vers les nationaux, seuls le Cameroun et le Gabon estime que celui-ci ne se fait pas, tandis que la Mauritanie n'est pas en mesure de se prononcer. Les conflits enfin, sont considérés comme rares, à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Gabon où

ceux-ci surviendraient fréquemment.

2. Pays d'émigration : Sénégal, Ghana, Bénin, Nigéria

Il n'apparaît pas de pattern distinct à l'exception des questions portant sur l'enregistrement consulaire (où seul le Sénégal affirme qu'il a lieu) et la signature d'accords bilatéraux. La situation du Sénégal et de ses pays voisins (Guinée-Bissau, Gambie, Mauritanie) contraste ainsi fortement avec l'ensemble de la zone d'extension des migrations du Golfe de Guinée où aucun accord bilatéral n'aurait été signé entre pays d'immigration et d'émigration. Pour le reste (importance des revenus rapportés au pays d'origine, importance de la contribution des migrants au pays-hôte, fuite d'équipements subventionnés et fuite de main d'oeuvre qualifiée), l'appréciation de la situation varie de pays à pays et pose même dans certains cas (en ce qui a trait par exemple à la question des équipements subventionnés) des problèmes d'interprétation. Dans l'ensemble toutefois, il semblerait que le Ghana est le pays pour lequel l'impact de l'émigration (en termes de revenus comme de drain) serait le plus négligeable, à la différence du Bénin et, à un degré moindre, du Sénégal, puis du Nigéria.

CARTE N° 1.

EXTENSION DES ZONES DE PECHE
RESERVEES A LA PECHE ARTISANALE.DEPOUILLEMENT DU QUESTIONNAIRE ADRESSE
AUX RESPONSABLES DE PECHE EN AFRIQUE
DE L'OUEST.

LEGENDE: - 3 m = 3 miles marins
- 30 m° = 30 mètres de profondeur
- ? = Information non disponible ou imprécise
- * = Précisions concernant la réglementation
- ** = Précisions concernant les amendes et sanctions
- IM = 1.000 ; 1M = 1.000.000

TABLEAU: 1.

	Redevances		Exemptions		Distinctions		Droits		Avitaillement - Emmission - Contrib. Emm - Stata							PIR	Pêcheurs					
	nat	étr	nat	étr	prs	wrs	M.	X.	moteurs	ensius	crédit	qualité	enseigne	conflits	revenue			X.nat	X.M.U.	X.Cont°	Enreg.	Accords
MAURITANIE	0	0	100 % sur équipements carburant		0	0	0	2 % à 14,5%			?	0	?	0	-	-	-	-	-	74 SNC	I. 0 E.-	0
SENEGAL	0	0	Exonération pour Equipement - Subvention carburant		-	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	E. 540	2135
GAMBIE	Exempted from licence fees in area concils Port authorities		- Equipement - carburant		-	0	0	0	19 % OCF	10% FOB			0			0	-	-	-	-	889 568	888 564
G. BISSAU	25 M à 100M P.G.	250 M à 1.045M P.G.			0	0	0	0	5 % val de la prod.						0	-	-	-	-	-	I. 0	319
GUINEE	Entre 49.500 F.C.et 57.000 F.C.				0	0	0	0														
SIERRA LEONE																						
LIBERIA																						
COTE D'IVOIRE	Licence de 15.000 F taxe 36.000		- carburant		mes reflexions 0 pour 0 Redevance	0	0	15% val., thon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	I. 3.500	15.000
GHANA	No fee but 0 compulling regising		- carburant (concession) - Equipement		General Im-migration 0 Low 0	0	0	20% custom 7 % 0 Souls tax	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	I. 1200 E. 1200	14000 14000
TOGO	1000 FCFA	2000 FCFA	- Equipement - Carburant			0	0	?	?			0		0	-	-	-	-	-	-	I. 374	1150
BENIN	0	0	Douane Filet + 15 % Moteurs 18 %			0	0	Congelé 18 % 0			0			0	-	-	-	-	-	-		
NIGERIA																						
CAMEROUN																						
GABON	25.000 CFA tous les 3 mois				0	0	0	0	Congé-llé 30-35 %			0		0	-	-	-	-	-	-	I. 1700	2500
CONGO	12.500 CFA et 25.000 CFA				0	0	0	0	Congé-llé Crevette												I. 161	1000

OUI Légende NON SR ou NC 

PRESENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL

Bienvenue en EQUATORIA !

Vous êtes membre d'une équipe d'administrateurs des pêches de l'Association interrégionale des Etats Côtiers Africains (ECA/ACAS). Vous êtes envoyés par l'organisation pour conseiller le gouvernement d'Equatoria et l'aider à résoudre les problèmes découlant de la présence substantielle, dans le pays de nombreux pêcheurs originaires de Tropica.

Vous trouverez ci-joint un certain nombre d'information sur Equatoria et sur les pêcheries de ce pays durant les 30 dernières années.

Vous serez invités, à plusieurs reprises, à faire le voyage en Equatoria. Chaque fois, il s'agira de faire face à une question particulière ou à un ensemble de questions. Il ne faudrait donc pas tenter de résoudre tous les problèmes d'Equatoria à la fois.

N.B./. Rappelez-vous toutefois, qu'il ne s'agit là que d'un exercice de simulation. Equatoria est un pays fictif qui ne ressemble à aucun pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier, bien que certains de ses problèmes pourraient être présents çà et là, dans des pays réels.

Toute similarité éventuelle entre Equatoria et un pays réel devrait donc être considérée comme fortuite et accidentelle.

Bonne chance, à tous les groupes!.

NOTES DE REFERENCE SUR LA REPUBLIQUE D'EQUATORIA1. Généralités

La République d'Equatoria, en Afrique de l'Ouest, gagne son indépendance en 1960. A cette époque, sa population est de 4 millions d'habitants, concentrés pour la plupart dans la riche province agricole du centre. Tandis que sa ceinture côtière n'avait été, jusque là que faiblement peuplée, les plaines sablonneuses de sa province occidentale, les zones de mangrove de sa Province du Delta ainsi que les rudes montagnes de sa Province de l'Est s'étaient généralement avérées peu propices à l'agriculture.

Les riches réserves minières d'Equatoria, particulièrement le cuivre et la bauxite, ont longtemps servi d'épine dorsale à son économie. La construction du chemin de fer reliant les zones minières du nord et les principaux ports du sud, fut achevé en 1950. A partir de cette date, Portville, la capitale, grandit rapidement et devient la plus forte concentration humaine du pays.

Durant les quinze premières années de son indépendance, Equatoria reste largement fermée au monde extérieur, mis à part ses rapports avec les puissances européennes achetant ses produits miniers.

A la mort du premier président d'Equatoria en 1975, un régime plus libéral s'installe au pouvoir. Le pays connaît une plus grande ouverture et beaucoup de jeunes travailleurs originaires des pays voisins viennent progressivement s'installer à Portville et en d'autres endroits. A la suite des élections de 1987, un nouveau gouvernement s'installe et prend une série de mesures visant à contrôler l'immigration. Ces mesures débouchent sur l'expulsion de tous les étrangers non-détenteurs de permis officiels. En 1990, la population d'Equatoria est de 10,5 millions d'habitants.

2. Les Pêcheries

La pêche continentale, y compris celle pratiquée dans le Delta du fleuve Equatoria, est une activité traditionnellement plus importante que la pêche maritime.

Avant la fondation de Portville, la côte de la Province Occidentale n'était pratiquement pas peuplée et la forte barre tendait à décourager la pêche en mer. Constituant le principal groupe ethnique de la Province du Delta, les Tiki, avaient la réputation d'être de grands pêcheurs bien qu'ils ne s'aventuraient que très peu en dehors de leur environnement marécageux. Leurs rares activités de pêche en mer se faisaient uniquement à la senne de plage. Les seuls véritables pêcheurs maritimes d'Equatoria, les Toko, venaient quand à eux de la Province de l'Est où de nombreuses petites baies offraient une protection naturelle contre la redoutable barre. Pour la plupart des Toko, cependant, la pêche n'était pratiquée qu'à mi-temps, à la ligne ou au filet dormant, dans les eaux peu profondes des baies. Certains s'étaient toutefois spécialisés dans la pêche à la langouste sur les fonds rocheux de la Province. Aujourd'hui encore, la plupart des Toko se servent de petites pirogues monoxyles non-motorisées ne prenant pas plus de trois hommes d'équipage.

La pauvreté du réseau routier les reliant au reste du pays a été un problème constant pour les pêcheurs de la province de l'Est et un voyage de deux jours pour joindre Portville constituait une moyenne acceptable. Il en résultait des problèmes considérables de commercialisation des produits halieutiques et seule la grande valeur commerciale des langoustes s'avéraient susceptible d'amener quelques mareyeurs de Portville à faire le long trajet vers l'Est.

En dépit de la longueur de son littoral (450 km), Equatoria n'est pas particulièrement riche en ressources halieutiques, du fait surtout de l'étroitesse de son plateau continental (11.000 km² cf. Tab. I pour l'estimation du maximum reproductible pour ses principales espèces). Cependant l'existence d'un upwelling localisé au large de la Province Occidentale, découvert en 1960, par le Centre de Recherches Halieutiques (CRH) de Portville, est à l'origine d'une certaine abondance de ressources pélagiques côtière telles que la sardinelle et l'anchois. Depuis qu'il a commencé à être étudié, l'upwelling a manqué de se manifester à peu près une fois tous les dix ans.

Durant les 15 premières années d'indépendance, les pêcheries artisanales n'ont fait l'objet d'aucune espèce de priorité dans la définition des politiques officielles de développement. On s'est attaché plutôt à construire une flotte industrielle substantielle, basée à Portville. Celle-ci étaient essentiellement contrôlée par des pays européens ne payant qu'une redevance symbolique pour opérer dans les eaux du pays. Les captures de crevette et de thon étaient exportées tandis que les autres espèces de poisson étaient vendues au gouvernement d'Equatoria en échange de produits miniers

A partir de 1975, après la décision du nouveau gouvernement de payer le poisson en devises locales, la plupart des bateaux étrangers quitte le pays. Le reste de la flotte de pêche alors essentiellement contrôlée par la Compagnie Nationale de Pêche qui se heurte à des difficultés accrues pour maintenir ses unités en

état d'opération et réaliser des profits. Seul les opérations liées aux exportations de thon et de crevette ne sont pas affectées.

A peu près à la même époque, les pêcheurs de la nation voisine de Tropica commencent à venir s'installer à Portville et dans les villages côtiers de la Province de l'Est. Les pêcheurs de Tropica, bien connus pour leurs grandes qualités de pêcheurs, opèrent à partir de grandes pirogues motorisées transportant 10 à 20 membres à l'aide de filets maillants dérivant ou encerclant et, plus récemment, de sennes tournantes. Leurs prises sont généralement transformées en poisson fumé, à l'exception de l'anchois qui lui, est séché. A Portville, ce travail de transformation est pris en charge par des femmes autochtones, servant également "d'agents" et de tutrice aux pêcheurs auxquels elles procurent du logement, de la nourriture, des intrants et du crédit, lorsque nécessaire. Dans les villages de la Province de l'Est, il est cependant plus fréquent de voir les pêcheurs Tropicaniens venir avec leurs femmes qui se chargent alors du fumage et du séchage des produits de leur pêche.

A la suite des problèmes de la pêche industrielle et de l'arrivée des pêcheurs tropicaniens, les pêcheries artisanales deviennent aussi productives que le secteur industriel à partir de 1980. Leur constante progression continue jusqu'en 1986.

En 1983, beaucoup de pêcheurs Tropicaniens adoptent la senne tournante coulissante qui leur permet d'accroître considérablement leurs captures d'anchois. Il y a alors de nombreuses protestations des pêcheurs Toko qui les accusent d'affecter les captures démersales ou la prise de juvéniles. Parmi eux certains disent également que les engins mobiles des Tropicaniens détruisent leurs filets dormants à langouste. Les pêcheurs Tropicaniens réfutent cependant ces allégations et avancent l'argument qu'il leur serait fortement préjudiciable d'utiliser leurs sennes tournantes et leurs filets maillants encerclants sur les fonds rocheux exploités par les pêcheurs de langouste. Leurs explications tendent à faire avaliser l'idée que si les pêcheurs Toko perdaient leurs filets, se seraient du fait des mauvais repères utilisés pour marquer leur emplacement, dans le but d'éviter les vols de leurs captures de langouste par des tiers.

En 1985, à la suite d'un don de 800 moteurs H.B. par le gouvernement de Nippo, les autorités équatoriennes font un effort considérable pour encourager le développement de la pêche maritime parmi les pêcheurs autochtones. Notamment, les moteurs sont vendus à crédit, à des prix hautement subventionnés, aux pêcheurs Tiki et Toko. Cet effort cependant, n'aboutit pas comme on l'aurait souhaité. Les bénéficiaires Tiki consacrent presque exclusivement les nouveaux moteurs à des activités de transport dans la zone du delta tandis que la plupart des Toko revendent les moteurs à profit, à des pêcheurs Tropicaniens, car ils trouvent les coûts d'opération trop élevés et les conditions de remboursement difficiles à satisfaire.

En 1986, on constate une forte baisse des captures d'anchois et de sardinelle. Cette situation relance les accusations de surpêche contre les Tropicaneés, les chercheurs du CRH cependant publient un rapport indiquant une possible relation entre l'absence d'upwelling (la première en 13 ans) et la baisse des captures pélagiques.

Les mesures gouvernementales de 1987 contre l'immigration interviennent dans ce contexte particulier. Les pêcheurs Tropicaneés sont frappés de plein fouet par ces mesures puisque dans leur quasi-totalité ils sont dépourvus de papiers officiels d'immigrant. Beaucoup n'ont que 72 heures pour quitter le pays et sont obligés de laisser leurs effets personnels derrière. Certains sont victimes de confiscations.

En 1988, la production halieutique atteint son niveau le plus bas depuis le milieu des années 70 et le gouvernement est obligé de recourir à l'importation pour compenser la baisse des produits disponibles sur le marché intérieur.

En 1989, il y a de nouveau un changement de gouvernement. Les nouvelles autorités ouvrent les frontières aux pêcheurs artisans étrangers selon un certain nombre de conditions. Les événements de 1987 encore frais à l'esprit, beaucoup de Tropicaneés hésitent à revenir, mais certains tentent l'aventure.

En 1990, la production artisanale connaît un regain de croissance, mais on est encore loin des niveaux-records de 1984. Dans le courant de l'année, le Ministère des pêches inaugure 5 centres de pêche communautaires construits avec l'aide de l'ONU dans la province de l'Est. Deux centres sont dotés chacun, d'une usine de production de glace. La construction d'une nouvelle autoroute est programmée pour 1992. L'ensemble de ces investissements devraient permettre de vendre en frais à Portville le poisson capturé dans la Province de l'Est, à l'issue d'un voyage qui devrait durer à peu près 8 heures.

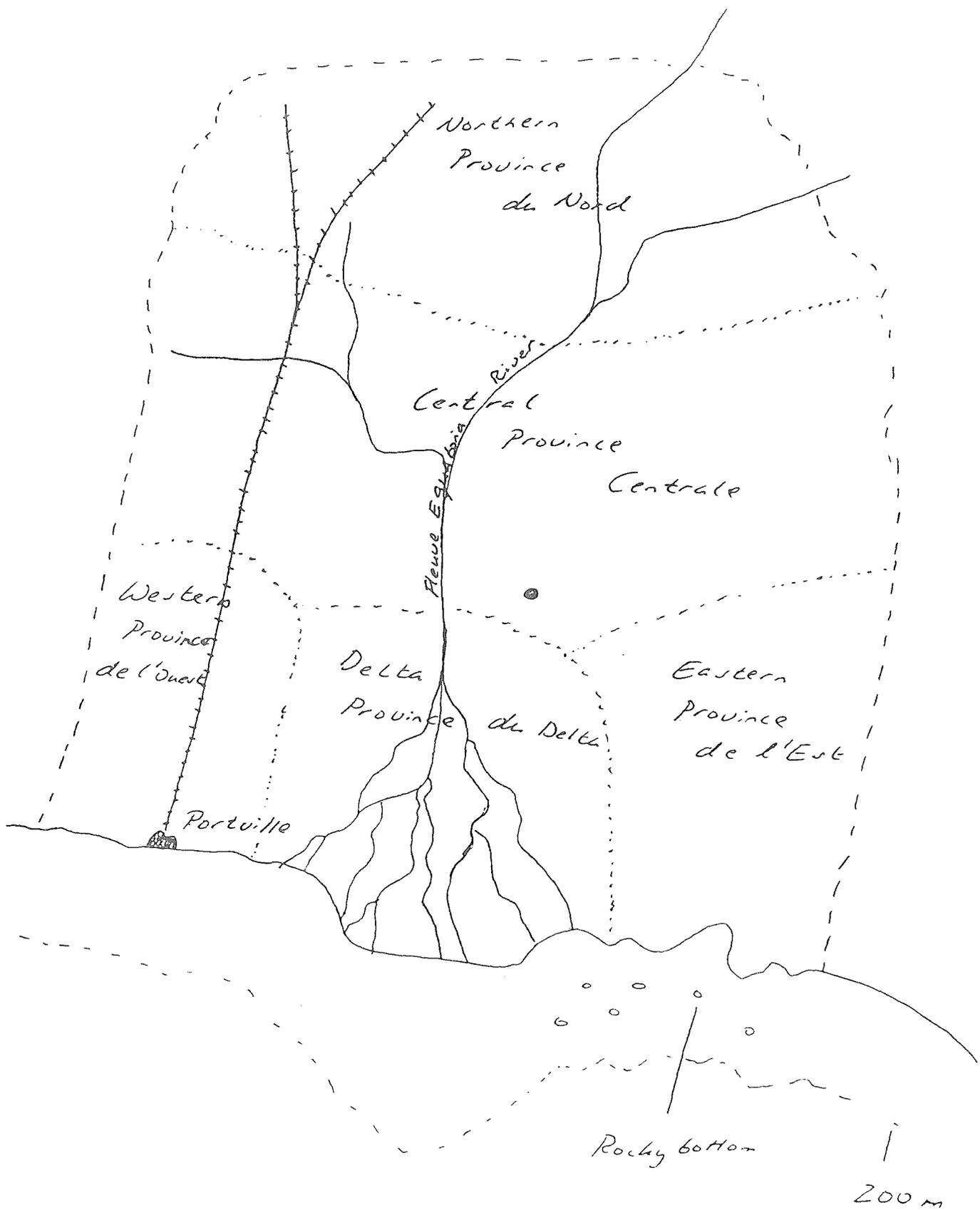
Table I : Estimation du maximum reproductible pour certaines espèces d'Equatoria

Petits pélagiques	40,000 tonnes
Gros pélagiques	8,000 "
Démersaux	20,000 "
Crustacés	2,500 "

TABLEAU 2. STATISTIQUES DES PECHES D'EQUATORIA (EN TONNES)

	1960	1975	1980	1982	1984	1986	1988	1990
SECTEUR MARIN ARTISANAL								
Sardinelle	500	400	12,000	16,000	17,000	6,000	1,000	12,000
Ethmalose	500	600	8,000	9,000	8,500	8,000	2,000	5,000
Anchois	200	200	500	500	8,000	2,000	200	5,000
Bars & capitaines	2,000	2,500	2,000	1,800	1,900	2,100	2,000	2,000
Autres démersaux	1,000	500	1,000	1,100	1,100	1,200	1,100	1,200
Crustacés	200	500	500	500	600	500	500	600
Sous-total	4,400	4,700	24,000	28,900	37,100	19,800	8,800	25,800
SECTEUR INDUSTRIEL								
Petits pélagiques	-	30,000	5,000	3,000	2,500	1,000	500	400
Thon	7,000	8,000	9,000	8,000	8,500	7,000	7,500	7,700
Bars & capitaines	1,500	6,000	4,000	3,500	2,000	2,000	1,000	800
Autres démersaux	1,500	12,000	4,000	3,000	2,500	2,000	1,000	1,600
Crustacés	-	2,000	2,200	2,100	2,000	1,800	2,000	2,100
Sous-total	9,500	58,000	24,200	19,600	17,500	13,800	12,500	12,600
PECHE CONTINENTALE								
Sous-total	12,500	13,000	12,700	12,900	13,200	13,400	13,300	13,100
Production totale	26,400	75,700	60,900	61,400	67,800	47,000	34,600	51,500
Importations	500	1,000	1,200	1,400	1,200	3,000	8,000	6,000
Consommation par habitant (kg)	6.7	12.8	8.3	7.8	8.0	5.4	4.3	5.5

Equatoria



ETUDE DE CAS SIMULEExercicesSITUATION I : 1983

Lorsque les pêcheurs de Tropicaria ont commencé à venir pêcher en Equatoria, il y a eu quelques cas, de friction entre eux et les pêcheurs autochtones Toko. Ces cas sont cependant restés peu nombreux puisque les deux groupes de pêcheurs ciblaient des pêcheries différentes.

Par contre, l'introduction de la senne tournante coulissante par les pêcheurs Tropicariens, à partir de 1983, entraîne des conflits - violents en certaines occasions - entre ces derniers et les pêcheurs Toko. Ces conflits s'appuient sur des interprétations divergeantes concernant l'impact de ce type de pêche ; les Toko affirmant qu'il détruit les filets dormants et les juvéniles tandis que les Tropicariens nient cela, tout en affirmant que sans la senne tournante, ils ne peuvent capturer l'anchois qui est une des espèces les plus appréciées par les consommateurs du pays. La saison de l'anchois s'étend en général, entre les mois d'Août et de Novembre.

En tant que membre d'une équipe d'experts de l'ACAS, vous êtes engagés par le Département des Pêches en vue d'émettre des recommandations pour la résolution du conflit.

SITUATION 2 : 1986

On se rappelle la distribution de 800 moteurs HB 40 CV aux pêcheurs nationaux Tiki et Toko ainsi que le manque de succès de cette opération de "modernisation" de la pêche artisanale parmi les autochtones. On se rappelle également qu'à la même époque les Tropicaniens sont accusés de surpêche, en dépit d'un rapport du CRH qui suggère peut être, des causes naturelles au déclin des captures.

Il se trouve que le CRH a également fait une étude de rentabilité des opérations des pirogues Toko et Tropicaniennes. Les coûts et revenus moyens trouvés par cette étude sont les suivants :

Coût moyen d'une opération de pêche

Pirogues non-motorisées (Toko)	100 Eq
Petites pirogues motorisées (Toko)	500 Eq
Grandes pirogues motorisées (Tropicaniennes)	5,000 Eq

Revenu moyen par opération de pêche

Pirogues non-motorisées	200 Eq
Petites pirogues motorisées	400 Eq
Grandes pirogues motorisées	7,000 Eq

Connaissant l'intention des autorités équatoriennes de poursuivre l'expérience de modernisation par l'acquisition d'autres moteurs. Connaissant également le contexte politique qui résultera plus tard (1987) dans l'expulsion de centaines de pêcheurs étrangers :

Qu'auriez-vous recommandé si, en 1986, le gouvernement équatorien avait fait appel à vous pour obtenir des avis sur sa politique de pêche ?

SITUATION 3 : 1991

Nouveaux changements politiques, le gouvernement veut permettre le retour des pêcheurs Tropicaniens dans le pays, mais de façon contrôlée. Il voudrait également que les pêcheurs Tropicaniens jouent un rôle actif dans l'initiation des nationaux à d'autres techniques de pêche.

Emettez vos suggestions quant à la manière dont ceci pourrait être réalisée. Elaborez des directives concernant l'avenir de la pêche artisanale équatorienne.

Resultats des groupes de travailGROUPE ISituation 1 : 19831ère action

Information et sensibilisation des pêcheurs sur la différence entre les pêcheries exploitées par les Toko et les Tropicaneés (langoustes, petits pélagiques).

2é action

Suggérer aux Toko de signaler la position de leurs engins calés sur fonds rocheux pour la capture des langoustes afin d'éviter leur destruction non intentionnelle par les sennes tournantes des Tropicaneés.

3è action

Voir avec le département des Pêches d'Equatoria s'il existe des données sur les zones de pêche, les saisons de pêche et les périodes d'utilisation de chaque type d'engin de pêche.

Si ces données n'existent pas, il serait opportun d'instituer un système pour leur collecte.

Ces données permettent d'établir un calendrier de pêche pour les Toko et Tropicaneés.

4è action

Suggérer aux Tropicaneés de concevoir leur programme de migration en Equatoria en fonction du calendrier sur d'utilisation des engins par les Toko.

Situation II : 1986

1. A travers l'étude du CRH, il est apparu que la baisse de la production est due à un phénomène naturel (absence d'upwelling); il faut donc expliquer aux Toko que les Tropicaneés aussi ont été victimes de la mauvaise influence du phénomène.
2. L'étude de rentabilité met en évidence que les Toko pêchant dans les estuaires ont une zone de pêche très limitée et que les revenus nets des pirogues motorisées Toko sont,

négatifs (-100 Eq) en comparaison des pirogues motorisées Tropicaneennes (+2000 Eq). Ainsi, serait-il plus judicieux de suspendre en attendant l'opération de vente à crédit des moteurs hors-bord aux pêcheurs Toko car il s'est avéré que ceux-ci ne sont pas préparés à la motorisation de leurs pirogues.

3. Former les pêcheurs Toko à l'utilisation des moteurs avec l'aide des pêcheurs Tropicaneens. Reprendre ensuite l'opération de vente des moteurs à crédit.

Situation III : 1991

1. Consulter les différentes communautés Tiki et Toko et leur expliquer l'apport des Tropicaneens en poisson pour Equatoria, ainsi que les problèmes liés à l'importation du poisson, après l'expulsion des Tropicaneens.
2. S'enquérir des conditions d'acceptabilité des Tropicaneens par les Toko (p.e. faire assurer en partie la transformation et la commercialisation du poisson par les femmes Toko) et aboutir à une bonne cohabitation.
3. Faire mener les études indiquées plus haut sur les zones de pêche, les saisons de pêche et les périodes d'utilisation de chaque type d'engin de pêche.
4. En plus des cinq centres communautaires des pêches, le gouvernement d'Equatoria demandera aux Nations Unies une assistance pour la formation des pêcheurs nationaux.

Un technicien des pêches pourra définir le contenu du programme de cette formation (formation des jeunes pêcheurs équatoriens en techniques de capture, maintenance des moteurs, gestion, etc...).

5. Formation des femmes de pêcheurs Toko aux techniques de transformation du poisson et activités connexes.
6. Créer des facilités d'accès au crédit d'équipement et de matériels aux groupes de jeunes pêcheurs Equatoriens qui ont été formés.
7. Réorganiser les circuits de transport et de commercialisation.

GROUPE IISituation I

Le groupe II estime que la meilleure démarche dans une situation de ce genre, est de commencer d'abord par une mission de constat et d'information, en ne partant d'aucun à priori et après avoir consulté les références disponibles sur Equatoria.

1. Mission d'étude et de rechercheA. Descente sur le terrain

Il faut étudier le problème réel sous ses différents aspects descendre sur le terrain et recueillir les avis des 2 groupes de pêcheurs et du Département des Pêches ; demande également l'appui du CRH. Critère de la recherche d'appui : cartographie des zones de pêche d'Equatoria.

Il y a trois scénarios possibles :

1. Les pêcheurs Toko ont raison ; leurs filets sont détruits ; particulièrement les filets dormants à poisson utilisés en dehors des fonds rocheux.
2. Les pêcheurs Tropicaniens ont raison. Il n'y a pas de destruction de filet dormant, c'est un problème de marquage.
3. Toutes les 2 communautés ont partiellement raison. Des filets dormants sont détruits, mais par des agents externes aux deux communautés (p.e. chalutiers).

B. Mesures d'urgence

Discussion avec les communautés ; explication sur l'étude à lancer ; demande d'un balisage plus systématique des filets dormants ; demande aux opérateurs des senes tournantes de respecter le droit du premier occupant.

C. Réalisation de l'étude et analyse des résultats

Le but de l'étude, est d'identifier lequel des 3 scénarios est à retenir. Elle est à mener, à court terme (1 à 6 mois) en collaboration avec le CRH et la Direction des Pêches.

Ses critères de références sont les suivants :

Définition et, si possible, cartographie des différentes zones de pêche (anchois, langoustes, filets dormants à poisson) ; précision des saisons de pêche ; heures de sortie et de débarquement des différents types de pêche ; compatibilité ou incompatibilité spatiale, saisonnière ou temporelle entre ces différents types de pêche ; pratiques de pêche dans le milieu.

D. Recommandations

Celles sont fonction du scénario ayant prévalu.

Scénario 1 (Les sennes tournantes détruisent les filets dormants)

1. Balisage saillant ;
2. Application de mesures réglementaires strictes protégeant les filets dormants ;
3. Choix de la meilleure mesure de réglementation des activités des sennes tournantes, afin de préserver leur apport à la communauté tout en protégeant les filets dormants.

Choix entre :

- . Définition de lieux de pêche séparés
- . Définition de saison de pêche distinctes
- . D'heures de sortie/débarquement différentes.

Scénario 2 (Les Tropicaneés n'ont rien à voir avec les filets dormants)

Ce scénario laisse entrevoir un malaise plus profond que les seules causes apparentes de conflit. Il nécessite donc deux types distincts de mesures :

Mesures Immédiates : Explication des résultats de l'étude, en insistant particulièrement auprès des pêcheurs Toko ;

- Demande d'un balisage plus saillant des filets dormants par les pêcheurs Toko ;
- Demande d'une surveillance communautaire des sites de pêche avec la contribution éventuelle des Tropicaneés, en signe de bonne volonté.

Mesures à moyen terme (1-3 ans) :

- Lancer un étude sociologique et économique de fond dans le but de comprendre le fonctionnement des deux communautés et d'identifier les sources de frustrations, de ressentiment ou de conflit autres que celles directement liées à la pêche en mer.

Scénario 3

- Les mesures immédiates sont les mêmes que pour le scénario 2.
- La recherche à moyen terme mérite d'être menée car l'accusation des Tropicaneens pour un forfait qu'ils n'ont pas commis, laisse présumer une méfiance qui pourrait avoir des conséquences préjudiciables dans l'avenir.

Situations II & III

La situation 2 a servi de base à des recommandations générales pour l'avenir des pêcheries équatoriales. On notait, dans la situation 2, une série de faits troublants :

- Pour une pêche sur les petits fonds, la puissance 40 CV est exorbitante ;
- Une absence de consultation des services techniques et de recherche ;
- Une absence d'étude socio-économique.

Recommandations

1. Réaliser toutes les études techniques nécessaires à la définition des besoins réels des pêcheries avant d'accepter de tels dons à l'avenir. Spécifier les besoins des pêcheries au donateur ;
2. Inclure les pêcheurs migrants dans la distribution des moteurs ;
3. Mesure d'intégration par le gouvernement des communautés autochtones et allochtones en tenant compte de l'impact de ces derniers sur le milieu et les communautés d'accueil ;
4. Développer des recherches de fond pour comprendre le système pêche dans son ensemble afin d'identifier les niveaux de problème et d'asseoir un programme de gestion et de développement ayant des chances de réussir.

GROUPE IIISituation I

(Conflit de pêche entre l'utilisation des engins fixes utilisés par les autochtones et les engins mobiles utilisés par les pêcheurs étrangers).

Recommandations

1. Politiques

- Désenclavement et aménagement par l'Etat des lieux de débarquement pour mieux valoriser la production des autochtones ;
- Vérifier s'il y a législation nationale sur le maillage des filets ;
- Balisage des engins fixes.

2. Techniques

- Recueillir l'avis du centre de recherches sur l'effort de pêche avant de prendre une mesure restrictive de l'utilisation de la senne tournante.

Situation II

- La modernisation des unités de pêche doit répondre aux préoccupations des pêcheurs. Ce qui semble ne pas être le cas ici ;
- L'Etat devrait au préalable identifier les besoins réels des pêcheurs ;
- La modernisation par l'acquisition des moteurs hors bord de 40 ch ne se justifie pas vue les types de pêche pratiqués par les autochtones : filets fixes, proximité des zones de pêche, utilisation de petite pirogues qui ne sont pas adaptées aux moteur de 40 CV ;
- La thèse consistant à imputer la baisse des captures aux pêcheurs étrangers n'est pas justifiée, les conclusions de la recherche réfutent d'ailleurs cette thèse ;
- Quant à la décision ultérieure du Gouvernement d'expulser les étrangers il y a lieu de faire les remarques suivantes :
 - . Les pêcheurs autochtones ne sont pas préparés à la relève du secteur de la pêche artisanales.

- . En 1986, la production par les pêcheurs étrangers représente 85 % de la production de la pêche artisanale.
- . La décision du gouvernement d'exclure les étrangers entrainera un impact négatif dans les captures.
- . Le gouvernement devrait plutôt s'atteler à régulariser la situation des pêcheurs non en règle.

Situation III

- Recensement de tous les pêcheurs (étrangers et autochtones) ainsi que de leurs unités de pêche ;
- Création de structures d'encadrement pour mieux contrôler l'effort de pêche ;
- Désenclavement des lieux de débarquement par la construction de routes ;
- Mise en place d'une législation de pêche :
 - . Condition d'accès aux pêches
 - . Zone de Pêche
 - . Type d'engins de pêche
 - . Taille.
- Mise en place d'une structure de surveillance des pêches ;
- Création de projet de développement de la Pêche artisanale qui sera chargé de :
 - a) La formation des pêcheurs
 - . Utilisation de l'échosondeur, compas, cale à glace pour les pirogues à la ligne
 - . Utilisation des engins de pêche
 - . Epargne
 - . Gestion des unités
 - b) Amélioration des techniques de pêche et de transformation
 - c) Faciliter l'accès des pêcheurs au crédit

Le projet prendra en charge les pêcheurs migrants.

LISTE DES RAPPORTS DIPA - LIST OF IDAF REPORT
Documents de travail/Working papers

- De Graauw, M.A., Etude de préfactibilité technique de l'aménagement d'abris pour la pêche maritime artisanale au Bénin. Cotonou, Projet DIPA. 55 p., DIPA/WP/1.
- Black Michaud, M.J., Mission d'identification des communautés littorales de pêcheurs artisans au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 24 p., DIPA/WP/2.
- Gulbrandsen, O.A., Preliminary account of attempts to introduce alternative types of small craft into West Africa. Cotonou, IDAF Project, 51 p., IDAF/WP/3.
- Gulbrandsen, O.A., Un compte-rendu préliminaire sur les tentatives d'introduire des types alternatifs de petites embarcations en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 53 p., DIPA/WP/3.
- Jorion P.J.M., The influence of socio-economic and cultural structures on small-scale coastal fisheries development in Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 59 p., IDAF/WP/4.
- Jorion P.J.M., L'influence des structures socio-économiques sur le développement des pêches artisanales sur les côtes du Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 59 p., DIPA/WP/4.
- Tandberg, A., Preliminary assessment of the nutritional situation of subsistence fishermen's families. Cotonou, Projet DIPA, 31 p. IDAF/WP/5.
- Wijkstrom, O., Recyclage des personnels pêche en gestion et compétence. Cotonou, Projet DIPA, 25 p. DIPA/WP/6.
- Collart, A., Development planning for small-scale fisheries in West Africa, practical and socio-economic aspects of fish production and processing. Cotonou, IDAF Project, 34 p., IDAF/WP/7.
- Collart, A., Planification du développement des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest ; production et traitement du poisson, ses aspects matériels, techniques et socio-économiques. Cotonou, Projet DIPA, 67 p. DIPA/WP/7.
- Van der Meeren, A.J.L., Socio-economic aspects of integrated fisheries development in rural fishing villages. Cotonou, IDAF Project, 29 p., IDAF/WP/8.
- Haling, L.J., et Wijkstrom, O., Les disponibilités en matériel pour la pêche artisanale. Cotonou, Projet DIPA, 47 p., DIPA/WP/9.

- Akester S.J., Design and trial of sailing rigs for artisanal fisheries of Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 31p., IDAF/WP/10.
- Vétiart, R., Rapport détude préliminaire sur l'aménagement d'un abri pour la pêche maritime artisanale à Cotonou. Cotonou, Projet DIPA, 31 p., DIPA/WP/11.
- Van Hoof, L., Small-scale fish production and marketing in Senegal, Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 36 p., IDAF/WP/12.
- Everett, G.V., An outline of West African small-scale fisheries. Cotonou, IDAF Project. 32 p., IDAF/WP/13.
- Black-Michaud, J., et J. Johnson, Participation communautaire aux projets intégrés des pêches artisanales. En cours de préparation (DIPA/WP/14).
- Anon., Report of the second IDAF liaison officers meeting; Freetown, Sierra Leone (11 - 14 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 66 p., IDAF/WP/15.
- Anon., Compte-rendu de la deuxième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 27 p., DIPA/WP/16.
- Campbell, R.J., Report of the preparatory technical meeting on propulsion in fishing canoes in West Africa (Freetown, 15-18 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 88 p., IDAF/WP/17.
- Davy D.B., Seamanship, Sailing and Motorisation. Cotonou, IDAF Project, 85 p., IDAF/WP/18.
- Anum-Doyi, B., and J. Wood, Observations on fishing methods in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 53 p., IDAF/WP/19.
- Anon., Report of the third IDAF liaison officers meeting (Cotonou, 2 - 4 December 1987). Cotonou, IDAF Project, 88 p., IDAF/WP/20.
- Anon., Compte-rendu de la troisième réunion des officiers de liaison du DIPA (2-4 Décembre 1987). Cotonou, Projet DIPA, 85 p., DIPA/WP/20.
- Haakonsen, J.M. (Ed.) Recent developments of the artisanal fisheries in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 69 p., IDAF/WP/21.
- Everett, G.V., West African marine artisanal fisheries. Cotonou, IDAF Project, 41 p., IDAF/WP/22.
- Everett, G.V., Les pêches maritimes artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 44 p. DIPA/WP/22.
- Coackley, A.D.R., Observations on small fishing craft developments in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 22 p., IDAF/WP/23.

- Zinsou, J. et W. Wentholt, Guide pratique pour la construction et l'introduction du fumoir "chorkor". Cotonou, Projet DIPA, 33 p., DIPA/WP/24.
- Zinsou, J. and W. Wentholt, A practical guide to the construction and introduction of the chorkor smoker. Cotonou, IDAF Project, 29 p., IDAF/WP/24.
- Chauveau, J.P., F. Verdeaux, E. Charles-Dominique et J.M. Haakonsen, Bibliographie sur les communautés de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest - Bibliography on the fishing communities in West-Africa. Cotonou, Projet DIPA - IDAF Project, 220 p., DIPA-IDAF/WP/25.
- Everett, G.V., Small-scale fisheries development issues in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 47 p., IDAF/WP/26.
- Everett, G.V., Problèmes de développement de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 49p., DIPA/WP/26.
- Haakonsen, J.M., et W. Wentholt, La pêche lacustre au Gabon. Cotonou, Projet DIPA, 36 p., DIPA/WP/27.
- Anon., Report of the ad hoc technical meeting on artisanal fisheries craft, propulsion, gear and security in the IDAF region ; Cotonou, 25 - 26 September 1989. Cotonou, IDAF Project, 111 p., IDAF/WP/28.
- Anon., Report of the fourth IDAF liaison officers meeting (Dakar, 21 - 23 November 1989). Cotonou, IDAF Project, 135 p., IDAF/WP/29.
- Anon., Compte-rendu de la quatrième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 121 p., DIPA/WP/29.
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman et Ijff A.M., Report of round table meeting on women's activities and community development in artisanal fisheries (projects) in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 12 p., + annexes, IDAF/WP/30.
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman et Ijff A.M., Rapport du séminaire sur les activités féminines et le développement communautaire dans les projets de pêches artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 14 p., + annexes, DIPA/WP/30.
- A.M. Ijff, Socio-economic conditions in Nigerian fishing communities Based on studies along the Benin and Imo river estuaries. Cotonou, IDAF Project, 113p., IDAF/WP/31.
- M.O. Okpanefe, A. Abiodun and J.M. Haakonsen, The fishing communities of the Benin River estuary area: Results from a village survey in Bendel State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 75 p., IDAF/WP/32.

- Anon., 1991, Compte-rendu du cours "Analyse Quantitative des Aspects Selectionnés de Développement". Cotonou, Projet DIPA, 6 + xlvii p., DIPA/WP/33.
- Anon., 1991, Report of the course on "Quantitative Analysis of Selected Aspects of Fisheries Development". Cotonou, IDAF Project, 6 + xlv p., IDAF/WP/33.
- Callerholm Cassel E., Cost and Earnings and Credit Studies on Ghanaian Canoe Fisheries. Cotonou, IDAF Project, 38 p., IDAF/WP/34.
- Sheves, G.T., The Ghanaian dug-out canoe and the canoe carving industry in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 109 p., IDAF/WP/35.
- Haakonsen, J.M. and Chimère Diaw, Fishermen's Migrations in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 293 p., IDAF/WP/36.
- Haakonsen, J.M. et Chimère Diaw, Migration des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 332 p., DIPA/WP/36.
- Gulbrandsen, O.A., Canoes in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 82 p., IDAF/WP/37.
- Anon., 1991, Artisanal Fisheries in West Africa, Report of the Fifth IDAF Liaison Officers Meeting. Cotonou, IDAF Project, 140 p., IDAF/WP/38.
- Anon., 1991, Les pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Compte-rendu de la Cinquième réunion des Officiers de Liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 122 p., DIPA/WP/38.
- R.J. Beare and P. Tanimomo, Purse seine and encircling net fishing operations in Senegal, Guinea, Sierra Leone, Ghana and Benin. Cotonou, IDAF Project, 92 p., IDAF/WP/39.
- G.V. Everett and G.T. Sheves, Recent trends in artisanal fisheries and report on alternatives to canoes. Cotonou, IDAF project, 33p., IDAF/WP/40.
- E. Callerholm Cassel and A.M. Jallow, Report of a socio-economic survey of the artisanal fisheries along the atlantic coast in The Gambia. Cotonou, IDAF project, 97p., IDAF/WP/41.
- Liste des documents de travail du Projet Modèle, Bénin/
List of working papers of the Model Project, Benin
- Coackley, A.D.R., Report on installation of a diesel inboard motor in a Ghana canoe. Cotonou, Model Project, 7 p. + annexes, PMB/WP/1 (En).
- Coackley, A.D.R., Installation d'un moteur diesel "inboard" dans une pirogue ghanéenne. Cotonou, Projet Modèle, 9 p. + annexe, PMB/WP/1 (Fr).

- Zannou, L.H., Etudes technico-économiques des fours améliorées pour le fumage de poisson en République Populaire du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 8 p. + 6 tableaux, PMB/WP/2.
- Atti-Mama, C., et M. Rais, Etude démographique des communautés cibles du projet Modèle Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 20 p. + 10 annexes, PMB/WP/3.
- Jorion, P., Non-monetary distribution of fish as food in Beninois small-scale fishing villages and its importance for auto-consumption. Cotonou, Model Project, 26 p., PMB/WP/4.
- Tanimomo, P.F., Catalogue des engins de pêche maritime artisanale du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 46 p. + 3 annexes, PMB/WP/4, PMB/WP/5.
- Tanimomo, P.F., Rapport de consultation sur la formation des jeunes pêcheurs de l'UNICOPEWA à Lomé. Cotonou, Projet Modèle, 17 p. + 6 annexes, PMB/WP/6.
- Atti Mama, C., Impacte Socio-économique de la piste Pahou-Kpota. Cotonou, Projet Modèle, 10 p. + 3 annexes, PMB/WP/7.
- Ahouanmènou, C., C. Atti-Mama, B. Houndèkon, D. Tempelman et D. Turcotte, Animation, gestion et planification, séance de travail avec les agents de terrain. Cotonou, Projet Modèle, 142 p. + annexes, PMB/WP/8.
- Atti-Mama, C., D. Turcotte, et W. Wentholt, Evaluation interne des activités du projet modèle Bénin dans le secteur de Ouidah. Cotonou, Projet Modèle, 36 p + 7 annexes, PMB/WP/9.
- Tempelman, D., The participatory approach in an integrated artisanal fisheries project ; structuring community development - womens activities. Cotonou, Model Project, 43 p. PMB/WP/10.
- Landry J., Cours d'alphabetisation fonctionnelle en calcul. Cotonou, Projet Modèle, 59 p. + 3 annexes. PMB/WP/11.
- Landry J., D. Tempelman, Functional literacy, Training Guide for a numeracy course. Cotonou, Model Project, 55 p. + 3 annexes. PMB/WP/11
- Atti-Mama, C., Systèmes traditionnels et modernes d'épargne et de crédit en milieu pêcheur au Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 41 p. + annexes, PMB/WP/12.
- Sènouvo, P., Statistiques de pêches des villages du Projet Modèle 1990 Année 1987. Cotonou, Projet Modèle, 33p. PMB/WP/13.
- Sheves, G.T., Holler P.T. and Tanimomo P.F., Report on demonstration with echosounders, compasses and multimonos gillnets in Ghana. Cotonou, Model Project 22p. PMB/WP/14.

- Coackley, A.D.R., and G.T. Sheves, A review of the experimental introduction of diesel inboard motors to Ghana canoes. Cotonou, Model Project 41 p., PMB/WP/15.
- IJff, A.M. et D.E. Tempelman, Etude sur les relations entre les captures de poisson et l'état nutritionnel des communautés de pêcheurs dans la province du Mono, au Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 27 p., PMB/WP/16.
- Sènouvo, A.P. et Gbaguidi, A.A. Recueil des données statistiques des pêches maritimes au Bénin. Période de 1984 à 1989. Cotonou, Projet Modèle, 134 p., PMB/WP/17.
- Houndèkon, B.R., Initiative locale et développement: Expérience des communautés de pêcheurs marins du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 17 p., PMB/WP/18.
- Le Gurun, J.F., La section de technique des pêches. Cotonou, Projet Modèle, 43 p., PMB/WP/19.
- FAO/Government Cooperative Programme, Integrated Development of Small-Scale Fisheries in West Africa, Model Project Benin, Project findings and recommendations. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Terminal Report, 34 p.
- Programme de Coopération FAO/Gouvernements, Développement Intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, Projet Modèle Bénin, Conclusions et recommandations du Projet. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Rapport terminal, 40 p.
- Rapports techniques et des documents choisis/Selected list of technical reports and documents
- Direction Nationale du Projet Modèle Bénin, Mise en place et plan d'exécution. Cotonou, Projet DIPA, 43., + 3 annexes.
- Sheves, G.T. Integrated small-scale fisheries projects: principles, approaches, and progress in the context of the Benin prototype project. Paper presented at the workshop on Small-scale Fisheries Development and Management, Lomé, 20-29 November 1985, 33 p.
- Sheves, G.T. Projets intégrés de pêches artisanales : approches et évolution dans le contexte du projet pilote. Document présenté à l'atelier régional sur le développement et l'aménagement des pêches artisanales, Lomé, 20-29 Novembre 1985, 36 p.

- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 1, October/Octobre 1985, 4 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 2, January/Janvier 1986, 14 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 3, June/Juin 1986, 40 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 4/5, Sept./Dec. 1986, 76 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 6, September 1987, 58 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 7, June/Juin 1988, 84 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 8, June/Juin 1989, 74 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 9, October/Octobre 1989, 84 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 10, August/Août 1990, 84 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 11, January/Janvier 1991, 6 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 12, April/Avril 1991, 8 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 13, July/Juillet 1991, 6 p.
- Paraiso F-X., rapport sur stages de recyclage en identification
 1985 des poissons Cotonou, GCP/RAF/192/DEN 24 p.
- Collart, A. et M. Guidicelli, Développement des pêcheries maritimes
 1984 et continentales de la pisciculture au Gabon. Rome, FAO
 (GCP/RAF/192/DEN) 77 p.
- Johnson, J.P. et M.P. Wilkie, pour un développement intégré des
 1986 pêches artisanales ; du bon usage de participation et de la
 planification. Cotonou Projet DIPA, 157 p. + annexes, Manuel
 de Terrain N° 1.
- Meynall, F.J., J.P. Johnson, and M.P. Wilkie, Guide for planning
 1988 monitoring and evaluation in fisheries development units.
 Cotonou, IDAF Project, 116 p. IDAF Field Manual N° 2.

